



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LASANEA



**REVUE
DEZAN**

NUMERO 010

UAC, Décembre 2015

REVUE DEZAN

NUMERO 10, Décembre 2015

Directeur de publication

Honorat AGUESSY

*Doyen Honoraire de la Faculté des Lettres,
Arts et Sciences Humaines*

Rédacteur en Chef

Albert TINGBE-AZALOU

*Chef de la Filière Sociologie-Anthropologie,
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte
d'Ivoire), Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK
(Allemagne), Pr. Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert
NOUHOYAYI (Bénin), Gautier BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou
IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger, MC (Togo), MONGBO Rock
(Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri DEDY, Pr. Elisabeth
FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO) et Pr. Lolouvou
Foly HÉTCHÉLI (TOGO)

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC (Bénin),
Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin),
MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Travaux divers

IMOROU Abou-Bakari, SOSSOU T. Romuald,
HOUNGNIHIN Rock et TOGBE Codjo Timothée

DEZAN

NUMERO 010, 2015

UAC, Decembre 2015

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Abou-Bakari IMOROU a assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du rédacteur en **Chef Albert TINGBE-AZALOU.**

Sommaire

INITIATIVES TONTINIÈRES EN MILIEU RURAL AU TOGO : QUELLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ?	7
Kwassi Komlan AGBOVI	
DE LA PLURARITÉ SYNDICALE À LA VIOLENCE DANS LE TRANSPORT URBAIN EN CÔTE D'IVOIRE	21
BAH Mahier Jules-Michel & DAGO Michèle-Ange	
DE LA DÉTECTION AU TRAITEMENT DE LA TYPHOÏDE DANS LA COMMUNE DE DJIDJA	33
Dr COOVI Gilbert	
RHÉTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT : SAVOIR CONVAINCRE PEUT-IL CONDUIRE AU MIEUX-ÊTRE?	47
Kouakou Kouamé, & Yékéminan Koné,	
DE L'INTÉGRATION DU WIFI À SON DIFFICILE USAGE DANS LE CHAMP UNIVERSITAIRE TOGOLAIS	77
Gbati NAPO	
DISPOSITIF DE SÉCURISATION FONCIÈRE DU PA3D AU PROFIT DES GROUPEMENTS FÉMININS ET PERSISTANCE DES RAPPORTS DE POUVOIRS DANS LE BORGOU.	97
Sabine Tchokomi Toungakouagou Sama , Monique Ouassa Kouaro & Elisabeth FOURN	
PARTICIPATION AU BUDGET FAMILIAL AU SEIN DES COUPLES ABIDJANAIS : CAS DE LA COMMUNE DE COCODY	115
Séhi Bi Tra Jamal	
ANALYSE DE LA QUALITÉ DES SERVICES ET D'AMÉLIORATION DU TRANSPORT URBAIN EN COMMUN	129
Rémi TAMEGNON, Jonas GBETIE, Odile GUEDEGBE, & Expédit VISSIN	
ANALYSE DES ENJEUX SÉCURITAIRES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BURKINA FASO : APERÇU À PARTIR DES RÉGIONS DU CENTRE ET DU NORD	143
Dr Oumarou Kologo & Dr Alkassoum Maiga	
L'USAGE DE TÉLÉPHONE PORTABLE DANS LE TRANSFERT ET L'ÉCHANGE DE L'INFORMATION ET DES CONNAISSANCES AGRICOLES DANS LE NORD-EST DU BÉNIN.....	169
Guy NOUATIN	
PRÉJUGES ET RUMEURS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D'UN VACCIN CONTRE LE PALUDISME CHEZ LA FEMME ENCEINTE AU SUD DU BÉNIN : UNE CONTRIBUTION ANTHROPOLOGIQUE.....	185
A.Kpatchavi , O. Kouglénou , A. Massougbodji , J.-P. Chippaux , I. Saadou , Y. Dossou , A. Aïna , A. Afanyizou , E. Dansou .	
ÉCHEC DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE	

VALLEE DE L'OUEME AU BENIN : ENTRE DISCOURS ET REALITE.....	195
AFFOMAÏ Yédjinnavo Mathias, HOUINSA David, AMOUZOUVI Dodji & NOUHOUAYI Albert	
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE A L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI AU BENIN : ETAT DES LIEUX ET DEFIS A L'INTEGRATION PEDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	221
Dr Florent Boni TASSO, Dr Albert TINGBE-AZALOU & Dr Bienvenu KOUDJO	
VISAGES DE L'OFFRE DE SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES PUBLIQUES AU BENIN : UNE ETUDE DE CAS A L'HOPITAL DE ZONE DE COVE.....	237
Narcisse Martial YEDJI, Abou-Bakari IMOROU, Dodji Mouléro H. AMOUZOUVI	
LES ACTEURS LOCAUX FACE A LEUR DIFFICILE APPROPRIATION DE LA GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS : L'EXEMPLE DES COGES DANS LE 3 ^{EME} ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE NIAMEY AU NIGER.....	263
Dr Abdourahamane Mohamed Moctar	
ETATS ET IDENTITES AFRICAINES	277
Kouamé Django	

ECHEC DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LA BASSE VALLEE DE L'OUEME AU BENIN : ENTRE DISCOURS ET REALITE

AFFOMAÏ Yédjinnavo Mathias, HOUINSA David, AMOUZOUVI Dodji,
NOUHOUAYI Albert,

Département de Sociologie-Anthropologie de l'Université d'Abomey Calavi
affomaim@yahoo.fr

Résumé

Les politiques publiques agricoles constituent le cadre d'intervention de la puissance publique pour instaurer les mesures du développement du secteur. L'analyse des grandes interventions de l'Etat dans ce secteur, fait constater un bilan mitigé mettant en évidence les insuffisances de ces initiatives.

L'objectif de cette étude est d'analyser les variables explicatives des faibles performances des politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé. L'approche méthodologique utilisée prend en compte les techniques d'analyse documentaire, des entretiens individuels et de groupe, ainsi que l'analyse de contenu des documents.

Les résultats de cette recherche montrent qu'il existe un nombre important de politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la Basse vallée de l'Ouémé dont les performances restent loin des résultats attendus. Cette situation découle non seulement des stratégies d'intervention desdites politiques, mais aussi de la multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine. Aussi, les biais conceptuels mettant en exergue la non implication des parties prenantes dans le processus d'instruction de ces politiques, constituent-ils les faits justifiant les niveaux d'atteinte des objectifs fixés.

Mots-clés : politique publique agricole, échec, développement communautaire, Basse vallée de l'Ouémé.

Summary

Agricultural policy provide the framework for intervention by the public authorities to introduce measures in the development sector. Analysis of major state intervention in the sector, is seen mixed results highlighting the shortcomings of these initiatives.

The objective of this study is to analyze the predictors of poor performance of public agricultural policies implemented in the lower valley of Ouémé. The methodological approach used takes into account the technical literature, individual and group interviews, and content analysis of documents.

The results of this research show that there is a significant number of public agricultural policies implemented in the Lower Ouémé valley whose performances are far from the expected results. This situation not only from the intervention strategies such policies, but also the multiplicity of actors in the field. Also, the conceptual through highlighting the non-involvement of stakeholders in the educational process of these policies, they constituent- the facts supporting the achievement of the objectives set levels.

Keywords: agricultural public policy, failure, community development, Lower Valley of Ouémé

Introduction

La réduction durable de la pauvreté dans les pays en développement et la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement nécessitent la mise en œuvre par l'Etat, des politiques cohérentes, qui se renforcent mutuellement, dans tous les domaines du développement. Engagé dans une telle dynamique, l'Etat béninois avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a mis en œuvre de nombreuses politiques dont celles qui constituent la trame de fond du présent article portent sur le secteur agricole de la Basse Vallée de l'Ouémé.

Depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, la Basse Vallée de l'Ouémé à servi de cadre pour la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques agricoles. Au nombre des plus grandes et anciennes ayant servi dans le milieu et même au Bénin, comme politiques d'orientation agricole, figure en bonne place le projet de plantation de palmiers à huile géré par la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER) et le projet de production du riz géré par la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) devenue Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro agricole (SONIAH).

Dans son rapport de mission du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) au Bénin en 1961, Kellerman, cité par Dissou (1988 : 121) écrit : « *Le Dahomey se trouve devant la nécessité de développer rapidement la culture du palmier à huile, s'il veut d'une part couvrir les besoins d'une*

consommation en pleine expansion, d'autre part équilibrer une balance commerciale qui, présentement, est déficitaire ».

Voilà l'une des fondements politiques de la nécessité pour le Bénin, Dahomey d'alors, de développer la culture du palmier à huile. Au plan économique,

« l'économie béninoise est largement tributaire du commerce extérieur. D'après les différents comptes économiques, le commerce extérieur participe entre 16 et 20% à la formation du produit intérieur brut. Les produits agricoles tiennent une place très importante dans les échanges commerciaux avec l'étranger. Le rôle des produits du palmier à huile dans les exportations et dans la consommation intérieure est considérable » (Dissou, 1988 : 124).

Les fondements techniques ayant présidé à l'élaboration de la politique 'd'aménagement volontaire de la palmeraie' (*Ibid* : 134) sont de diverse nature et surtout liés au fait qu'il existe à la base, des infrastructures de recherche, en particulier l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) dont les activités couvrent tous les domaines de la recherche scientifique sur le palmier à huile.

En ce qui concerne la culture du riz, des études ont été réalisées. Ainsi, « de 1954 à 1957, la mission d'étude de l'Ouémé avait conduit une série d'études et aménagé, de 1957 à 1961, un réseau de drainage, des pistes d'accès à la plaine et fait des expérimentations agricoles sur le riz, maïs haricots et coton » (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 1972 : 1). Mais, ces travaux et études réalisés avant 1954 dans la vallée de l'Ouémé n'avaient laissé relativement que peu de traces, qu'il s'agisse d'aménagement ou de riziculture. Malgré cela, d'autres études ont permis de mettre en œuvre le projet de production du riz dans le milieu d'étude.

L'installation de ces deux grandes politiques publiques a fait usage d'approches différentes qui n'ont guère favorisé une durabilité des actions dans le temps. Par exemple, la loi n°61-26 relative à la définition et aux modalités de mise en valeur des périmètres d'aménagement rural indique en son article 17 :

« Les propriétaires de terrains situés dans un périmètre d'aménagement rural qui ne pourront pas justifier d'un emploi permanent ou de revenus régulièrement déclarés d'un montant au moins égal au salaire minimum interprofessionnel garanti agricole sont tenus de participer à temps complet aux activités de la coopérative tant pour les travaux d'investissement que pour l'exploitation et la gestion proprement dites, dans la limite de leurs moyens physiques et intellectuels, jusqu'à l'âge de 55 ans. Tout propriétaire qui se soustraira à cette obligation se verra après mise en demeure restée sans effet, contraint d'affermier ses terres à la coopérative au taux réduit de location de 1,5% l'an calculé sur leur valeur telle qu'elle est définie à l'article 18 ».

C'est dire donc que tous ceux dont les terres se situent dans un périmètre d'aménagement rural sont expropriés contre 1,5% sur la valeur annuelle de location de celles-ci en cas de non justification d'un emploi permanent ou de revenus régulièrement déclarés d'un montant d'au moins égal au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Une telle approche ne peut donc garantir ni la jouissance appropriée des avantages liés à la gestion des terres par les propriétaires, ni la réussite des politiques publiques agricoles. C'est pourquoi, en dépit de la richesse reconnue à la Vallée de l'Ouémé, et en dépit de cet ensemble de projets mis en œuvre dans ce milieu, le problème de développement agricole persiste. Meister (1997), indiquait que l'animation rurale a conduit le monde rural africain sub-saharien dans l'impasse totale. *«Toute sa démonstration tend en effet à établir que s'il y a aujourd'hui échec ou impasse - ce que personne ne songe à nier - c'est parce que l'on a utilisé des méthodes participatives, méthodes molles, méthodes lentes, bref méthodes inefficaces »* (Belloncle, 1982 : 15).

C'est pourquoi le présent article s'interroge sur les mobiles explicatifs de l'échec des politiques publiques agricoles dans ce milieu. S'appuyant sur l'étude des toutes premières interventions agricoles dans la basse vallée de l'Ouémé, cette publication part de l'appréciation de ces politiques publiques par les communautés et les effets induits par celles-ci, avant de mettre en lumière les raisons d'échec desdites politiques. Les données qui ont servi à la rédaction de ce texte ont été collectées suivant une approche méthodologique qui se présente comme suit.

1 - Matériel et méthode

La démarche méthodologique empruntée pour rédiger cet article peut être résumée en trois principales étapes avec l'utilisation des techniques et outils bien appropriés. Il s'agit notamment : de la revue documentaire ; des entretiens avec les acteurs ; du dépouillement et l'analyse des données.

L'approche qualitative a été privilégiée, vu le caractère sensible des questions que cette étude soulève. Toutefois, des analyses quantitatives ont également été faites grâce à des données chiffrées collectées pour renforcer celles qualitatives effectuées, en vue d'apprécier les effets induits par les politiques publiques agricoles mises en œuvre dans la Basse Vallée de l'Ouémé comme l'indiquent Selz et Maillochon, (2009 : 79) :

« Il est bien souvent opportun de mettre en œuvre les deux types de méthodes au sein d'une étude sociologique. Les expériences, maintenant nombreuses, de combinaison des outils relevant des unes et des autres au sein d'une même recherche montrent qu'elle peut se faire de manières très variées : les analyses qualitatives ne sont pas vouées qu'à l'exploration, l'illustration ou l'approfondissement et l'analyse quantitative à la confirmation ».

Au regard de ce qui précède, on peut retenir que la rédaction de cet article a relativement emprunté la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives en vue de mettre en évidence à travers les données collectées sur le terrain, les fonctions réversibles et apports mutuels des deux approches.

En ce qui concerne les acteurs interrogés, ils ont été choisis en fonction de leurs rôles et des positions qu'ils occupent (soit acteurs influents, dominés ou de relais) dans l'univers d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles. Ainsi, deux (2) techniques d'échantillonnage ont été utilisées : l'échantillonnage par grappe et l'échantillonnage boule de neige, pour la collecte des données quantitatives. A cet effet, les villages ont été considérés comme des grappes alors que les ménages sont considérés comme des unités statistiques. Ici, des données quantitatives par rapport au revenu issu de l'exploitation agricole ont été collectées auprès des bénéficiaires des projets agricoles. Aussi des données par rapport au niveau de vie des informateurs ont-elles été collectées pour analyser les effets induits par ces projets sur l'amélioration de leur condition de vie. En

revanche, pour la collecte des données qualitatives, les guides d'entretien ont été administrés aux informateurs qui soit, appuient ou ont appuyé les acteurs du monde agricole, ou ont accumilé d'expériences ou développent d'expertise dans ce secteur ainsi qu'aux groupes organisés. La technique du choix raisonnée est privilégiée à ce niveau avec le harsard simple.

Par rapport à la taille de l'échantillon, deux cent vingt trois (223)²³ informateurs rencontrés dans le cadre de la recherche des données qualitatives ; alors que pour ce qui concerne les informations d'ordre quantitative, elle a été déterminiée par le calcul de taille avec application d'une échelle de 1/1000 à l'effectif de ménage agricole dans la Basse Vallée de 'Ouémé, soit 330 personnes.

Le choix des politiques publiques agricoles est fait sur la base des critères ci-après :

- ✚ la durée d'exécution du projet : il s'agit de voir si le projet a pu être mis en œuvre sur une période d'au moins dix (10) ans ;
- ✚ l'espace géographique occupé par le projet : ici, il est question de voir si l'espace géographique couvert par ce projet atteint au moins les deux tiers (2/3) de l'espace géographique de la Basse Vallée de l'Ouémé ;
- ✚ les réalisations faites sur le terrain : en ce qui concerne les réalisations faites par les projets, l'analyse est portée sur les grands résultats auxquels les projets ont aboutis. Il s'agit de voir quel est la proportion de population impactée par ce projet ; les infrastructures mises en place. C'est ainsi que les projets de plantation du palmier à huile et celui de la culture du riz dans la basse Vallée de l'Ouémé ont été choisis.

2- Résultats

Les résultats obtenus suite à la collecte des données et informations sur le terrain sont résumés comme suit :

2.1-De la notion de politique publique à la politique publique agricole

Les politiques publiques, également appelées « stratégies publiques » se définissent comme un ensemble d'actions coordonnées dans l'objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée. Les

²³ L'effectif de cette catégorie d'acteur a été arrêté par effet de saturation.

politiques publiques sont mises en œuvre par les institutions et les administrations publiques (Tchekemian, 2009). Il s'agit donc pour l'auteur, d'un système d'action collective organisée visant à modifier les conduites d'acteurs, les activités individuelles et les organisations dans le cadre d'un contexte prescriptif établi par une autorité organisatrice dûment mandatée. Cependant, dans une conception plus large, et vu l'évolution et la dynamique constatée dans le monde du développement, on pourrait considérer comme politiques publiques, les actions publiques, découlant soit de l'initiative de l'Etat, d'une organisation ou d'une institution, soit des actions construites collectivement par une société. Ces actions sont parfois en concurrence, en synergie ou s'annulent par fois. En tant que telle, la politique publique revêt un sens plus large, impliquant plusieurs acteurs de différents niveaux de responsabilité. A cet effet, la politique publique peut être définie par différents acteurs à travers des représentations, des images construites et formalisées. L'expression « politiques publiques agricoles » renvoie aux politiques qui sont développées dans le secteur agricole. Ainsi, les politiques publiques analysées sont celles relevant du secteur agricole et qui ont induit des effets sur de développement rural. Dans une conception plus large, Adégbola et al (2005 : 3) considèrent la politique agricole comme :

« [...] une ligne d'actions publiques prises par des gouvernements dirigées principalement mais pas exclusivement vers les problèmes agricoles, vers les problèmes des communautés rurales, vers les problèmes de consommation alimentaire et vers les problèmes de l'agro-industrie. Généralement, toute politique agricole se caractérise par deux types d'intervention à savoir : intervention sur le marché des ressources et intrants agricoles ; intervention sur le marché des produits agricoles et alimentaires ».

A cet effet, ces auteurs pensent que toute politique agricole doit s'inscrire dans une perspective de développement durable, conçu comme un partenariat global pour un développement économiquement faisable, socialement équitable et écologiquement sain non seulement pour le présent, mais aussi pour le futur. De ce point de vue, une politique agricole vise pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. En d'autres termes, une politique agricole vise à

assurer la « *croissance économique, la distribution équitable des revenus entre les acteurs ayant participé d'une manière ou d'une autre au processus de production, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, etc.* » (Op.cit). Pour Timmer et al (1983), cité par MAEP (2007 : 16),

« la politique agricole est l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement pour influencer les agriculteurs, les consommateurs et les agents de commercialisation agricole en vue d'améliorer l'alimentation des populations, la répartition des revenus, la protection contre la famine et les pénuries alimentaires, et d'accélérer la croissance de la production agricole nationale ».

Il s'agit ainsi pour l'Etat, de parvenir à identifier des instruments politiques qui pourront modifier les décisions des ménages de façon à ce que les objectifs de la société soient réalisés ; de réussir à concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs ; et de prendre des mesures permettant d'influencer les décisions de production agricole. Ils estiment par conséquent, qu'une bonne politique agricole se concentre au moins sur la création d'emplois ; d'incitation à la production et un investissement important dans les infrastructures agricoles.

De tout ce qui précède, l'on retiendra qu'une politique publique fait intervenir tout un ensemble d'acteurs dont une autorité publique autour d'une question ou situation que l'on peut considérer comme problématique. De ce point de vue, l'analyse des politiques publiques permet de comprendre « l'Etat en action » (Muller, 2009), l'Etat dans le concret, et la façon dont il organise certains secteurs d'activités, à travers des stratégies, des dispositifs ou même des textes.

Toutefois, considérant l'évolution constatée dans le contexte de libéralisme économique, où les logiques de privatisation des actions de l'Etat se développent et où l'intervention des acteurs associatifs ou privés, la participation des acteurs de la société civile sont de plus en plus souhaitées, on ne saurait limiter la notion de politique publique aux seules actions de l'Etat. Celles d'envergure initiées ou impliquant les acteurs ci-dessus évoqués notamment les acteurs associatifs ou privés, les acteurs de la société civile, constituent des politiques publiques. Mais dans le présent article, les

politiques publiques analysées sont des instruments mis en place par l'Etat en vue de la réglementation ou de la gestion des problèmes du secteur agricole dans la basse vallée de l'Ouémé.

2.2- Perception des acteurs des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé

2.2.1- De la connaissance et de l'appréciation des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz par les acteurs

L'analyse des données fournies par les informateurs, indique que 70% des répondants connaissent le projet de plantation de palmier à huile géré par la SONADER (projet SONADER) contre 84% pour le projet de production du riz, géré par la SONIAH (projet SONIAH). La connaissance desdits projets signifie : avoir entendu parler ou avoir travaillé pour ces projets.

Pour ce qui est de l'implication des informateurs dans l'une quelconque des phases d'élaboration de ces projets, seulement 5% des informateurs ont reconnu avoir été impliqués dans l'une des phases d'élaboration du projet SONADER, contre 85% pour celui de la SONIAH. Il s'agit ici, d'une quelconque séance d'échanges ou de consultation des populations au cours de l'élaboration de ces projets.

Le projet SONADER est moins admiré que le projet SONIAH par les informateurs car, pour plus des deux tiers (2/3), soit 67% des acteurs interrogés, l'approche d'intervention de ce projet est mauvaise parce qu'elle n'est pas participative et n'a pas pris en compte les facteurs sociologiques. Selon presque les mêmes proportions soit 68% des informateurs, l'approche de SONIAH est bonne du fait qu'en prélude au démarrage de ce projet des consultations populaires ont été faites par village. Pour les acteurs, les zones d'intervention du projet SONADER ont été presque arrachées aux propriétaires, alors que le projet SONIAH a accompagné les producteurs à valoriser leurs terrains en vue de leur racheter en retour les cultures mises en place.

En ce qui concerne les insuffisances relevées par les acteurs par rapport à la gestion de ces projets, il a été souligné l'insuffisance de soutien aux producteurs, la corruption, la non-implication ou consultation des producteurs dans la prise de certaines décisions stratégiques, la surexploitation des ouvriers qui étaient très mal payés. Même si cette situation est récurrente au niveau du projet SONADER, elle est moins

remarquable au niveau du projet SONIAH. C'est ce que confirme un ouvrier du projet SONADER lorsqu'il déclare :

« *Quand SONADER est arrivé, ils nous ont arrachés notre terre, nous étions obligés d'aller faire le rabattage où chacun est payé entre 125 f et 250 f selon la tâche accomplie par jour et obligé de faire l'épargne. Les propriétaires terriens étaient payés à 450 f/hectare par an. C'est du vol organisé, ils n'auront plus jamais cette opportunité, c'est fini ça* » (producteur à Adjohoun, 58 ans, le 12/04/2014).

L'arrivée de ces deux projets dans la basse vallée de l'Ouémé, est cependant perçue de diverses manières par les acteurs comme l'indique la figure 1 ci-dessous.

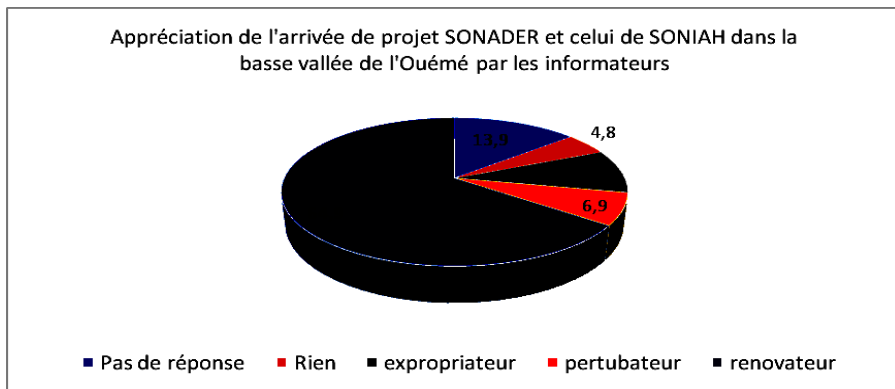


Figure 1 : appréciation de l'arrivée du projet SONADER et celui de SONIAH par les informateurs

Source : données d'enquête, 2014

On peut retenir de l'analyse de cette figure que environ 65% des acteurs, pensent que l'arrivée de ces projets est rénovateur ; environ 5% pensent qu'elle n'a rien apporté, alors que environ 10% et 7% disent respectivement qu'ils sont expropriateur et perturbateur. La rénovation ici, s'explique en termes de modifications introduites par ces projets dans les habitudes aussi bien de production que d'alimentation dans le milieu. Le projet SONADER est expropriateur et perturbateur, en ce sens qu'au départ, il était même appelé "coopérative forcée" du fait qu'il suffit d'avoir son terrain situé dans le périmètre ciblé par ce projet, pour être privé de sa propriété. En d'autres

termes, il n'y a pas un principe d'obtention de consentement des propriétaires terriens avant d'intégrer leur terre, au bloc coopératif. Selon un informateur, « *il n'y a eu aucune initiative de dédommagement des propriétaires terriens. Le moment de création des lots ou zones, était une étape douloureuse pour les populations, car les cultures étaient détruites sans pitié, sans gêne...* » (producteur à Bonou, 65 ans, le 02/04/2014).

Les mesures prises après, étaient que les propriétaires terriens sont considérés comme détenteur de "part A". "La part A" étant l'équivalent de la valeur d'un hectare de terre. Par contre, la "part B", est détenue par les ouvriers qui ont travaillé pendant deux cent (200) journées par an, soit trente mille (30000) FCFA, l'équivalent du coût de location d'un hectare de terre. Les propriétaires qui ont moins d'un hectare doivent se regrouper pour faire une part, et désigner un mandataire pour porter la part sociale détenue collectivement, par les propriétaires de la même part. Que peut-on retenir de façon succincte de l'intervention de ces projets dans le milieu ?

2.2.2- De l'appréciation de quelques effets induits par ces projets

La mise en œuvre des projets SONIAH et SONADER, a induit des effets non négligeables aussi bien dans les modes de vie que dans les méthodes de production des populations de la basse vallée de l'Ouémé.

Sur le plan de la production, le projet SONADER était l'introducteur de la production des palmiers sélectionnés pendant que celui de la SONIAH, était l'initiateur de la production du riz à grande échelle dans le milieu. De ce fait, ces projets ont favorisé l'accroissement des plantations de palmier à huile et la production du riz dans la basse vallée de l'Ouémé. Pour 44% des producteurs rencontrés, les projets ont contribué à l'organisation de la filière palmier à huile et celle du riz et au renforcement de leurs capacités. Ces projets leur ont permis de connaître les méthodes de plantation du palmier à huile sélectionné et du riz. Aussi, le projet SONIAH a-t-il suscité la constitution des producteurs en association pour accroître les superficies d'exploitation. Ce qui du coup, a suscité l'engouement de production de ce produit et a réduit la production de certaines cultures vivrières comme le maïs, le haricot et le manioc.

Sur le plan alimentaire, l'accroissement des cultures de palmier à huile et surtout celle du riz a perturbé les modes alimentaires conséquence d'une disette intervenue dans la zone dans les années 1975. Car, n'étant pas habitué à la consommation du riz qui était devenu la plus grande production

vivrière encouragée dans la zone, les populations se trouvaient dans une contrainte d'adaptation de leur mode alimentaire à ce produit notamment le riz. Or, le riz n'était consommé par la majorité, que pendant les périodes festives, contrairement aux repas dérivés du maïs, du haricot, du manioc, qui étaient prises au quotidien. Mieux, l'espace cultivable était réduit, créant un manque à gagner aux populations. C'est ce que dénonce (Nansi 2013 : 24) lorsqu'il indiquait que « *la réduction de l'espace agricole va remettre en question la viabilité des exploitations familiales et constituée une menace pour la sécurité alimentaire et la paix sociale* ».

C'est pourquoi, beaucoup de jeunes se sont déplacés vers les villes ou d'autres pays à la recherche du mieux être. De plus, le projet SONADER a créé des situations conflictuelles ayant débouché sur les cas de tueries dans certaines localités, surtout dans la Commune de Bonou.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la quasi-totalité des informateurs a dénoncé les méthodes de traitements et de gestion des agents. En réalité, selon les informateurs, les gestionnaires du projet SONADER ont "péché contre la nature" en ce qui concerne, le traitement accordé aux propriétaires terriens et même aux ouvriers. Selon 20% des producteurs rencontrés, le projet riz a amélioré leurs revenus, ainsi que leur condition de vie, pendant que 26% ont déclaré n'avoir rien tiré. Par contre, pour le projet de plantation des palmiers à huile, la majorité des acteurs soit 61%, pensent que c'était un échec financier. Car pour ces acteurs, les revenus tirés des travaux effectués sur ces plantations, ne permettaient pas à l'homme d'être épanoui. Ils pensent en outre, que les revenus qu'ils tirent aujourd'hui des plantations personnelles de palmier à huile, sont plusieurs fois supérieur à ce que l'Etat leur donne, même si le coût de vie actuel ne saurait être comparé à celui de ce temps. La figure 2 présente l'effectif des producteurs selon les revenus tirés d'une exploitation d'un hectare de plantation de palmier à huile pendant une saison de récolte.

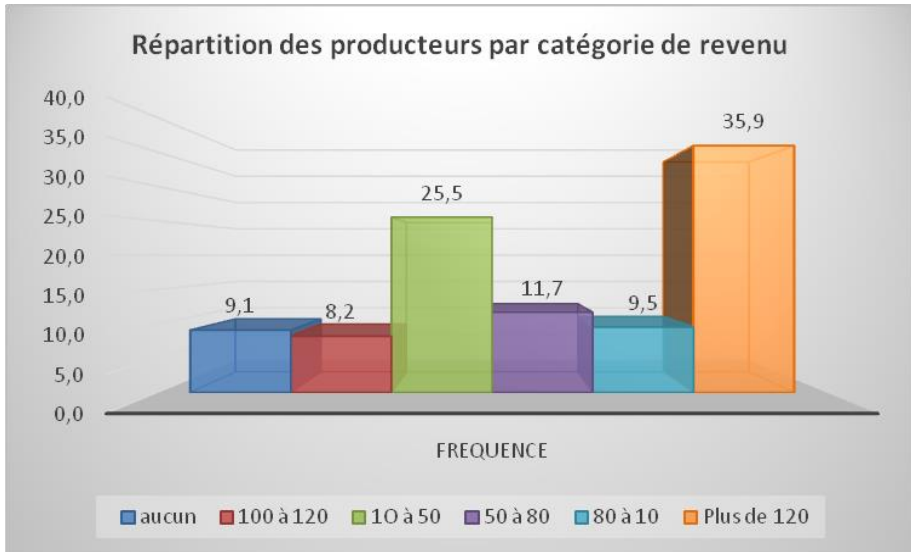


Figure 2 effectifs des producteurs de palmier à huile selon les revenus tirés d'un hectare de production en une saison de récolte

Source : données d'enquête, 2014

L'analyse de la figure montre que près de 36% des producteurs ont déclaré tirer plus de cent vingt mille (120000) francs de revenu sur la production d'un hectare de palmier à huile pendant une récolte. Environ 8% estiment tirer entre cent mille (100000) et cent vingt mille (120000) francs ; près de 12% déclarent tirer entre cinquante mille (50000) et quatre vingt mille (80000), alors qu'environ 26% des producteurs, ont déclaré tirer entre dix mille (10000) et cinquante mille (50000) francs CFA.

Un rapprochement de ces revenus, de ce que l'Etat paye aux propriétaires terriens à l'hectare, et par an, soit 450F jusqu'en 1994, avant d'être porté à 1350F ; pose un réel problème d'exploitation des paysans par l'Etat. A supposer qu'au moment de démarrage de ce projet, qu'un hectare de plantation ne peut générer autant de ressources comme l'ont déclaré actuellement les producteurs, on ne pourrait jamais tirer seulement 450F d'un hectare de plantation en ce moment. Il y a donc nécessité pour l'Etat, de revoir ses stratégies de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, afin de garantir non seulement la réussite de ces politiques mais également leur durabilité.

2.3- Raisons d'échec des projets de plantation de palmier à huile et de production du riz

2.3.1-Raisons d'échec du projet de plantation de palmier à huile (projet SONADER)

Les raisons d'échec du projet SONADER sont multiples et l'on peut retenir pour l'essentiel :

► *Les insuffisances dans la conception du projet*

Les insuffisances dans la conception du projet, s'expliquent fondamentalement en termes de non implication des acteurs dans le processus d'élaboration. En effet, « *on ne peut décider du développement de l'autre sans l'associer, car quiconque ne connaît mieux cet autre, que lui-même* » (producteur à Adjohoun, 62 ans, le 22/05/2014). A partir de ce moment, on ne peut concevoir le développement de la vallée sans associer sa communauté. Le projet SONADER a connu un biais conceptuel dans la mesure où la participation communautaire n'avait pas été privilégiée comme un instrument pouvant favoriser le succès du projet. Or, Bichat (2012 : 97) affirmait qu'« *au xxè siècle, le succès de la révolution verte en Asie est intimement lié à la qualité des politiques agricoles mises en œuvre en Inde, en Chine et en Indonésie* ». En conséquence, la non-prise en compte de ce paramètre, notamment en ce qui concerne la participation des communautés, remet en cause la qualité de ce projet, du moment où il constitue pour la plupart des institutions, la clé d'appropriation et de succès des projets.

► *Les insuffisances dans la mise en œuvre: (i) question de la tenure des terres; (ii) gestion des ressources humaines; (iii) non-évaluation des réalisations*

-La question de la tenure des terres

Si malgré son caractère rénovateur indiqué par 65% des acteurs interrogés, le projet de plantation des palmiers à huile sélectionnés a connu d'échec dans la basse vallée de l'Ouémé, c'est qu'il y a eu des raisons bien indiquées qui justifient ce fait. En effet, depuis son étape de conception, ce projet était confronté à un problème de consultation des communautés bénéficiaires et de leur adhésion à l'intervention. L'initiative prise par l'Etat était noble, mais les mesures d'accompagnement n'ont pas suivi dans la mesure où, la question de la tenure des terres qui constitue la condition sine quoi non de la réussite de ce projet, n'a pas été gérée de manière à donner satisfaction aux

propriétaires terriens. Au départ, des campagnes d'information et de concertation, aurait pu être faites pour discuter avec les communautés paysannes, de la question de gestion des terres dans les milieux d'intervention. Ce qui aurait pu favoriser la prise en compte des us et coutumes du milieu ainsi que l'appropriation de ces projets. Si tant est que la terre est sacrée et qu'elle incarne la divinité *Sakpátá* (dieu de la terre), on ne saurait utiliser la terre sans penser à ce référent. Or, la culture de palmier à huile a supprimé chez plusieurs paysans la production des cultures vivrières comme le maïs, le haricot, l'arachide, etc. Du coup, le *jinukun* (culture vivrière) qui se donne en offrande aux divinités et qui participe de l'équilibre de la société, devient une denrée rare, source de déséquilibre social. Il s'agit là des déterminants socio-culturels qui auraient pu être pris en compte pour garantir le succès de cette politique. Après désengagement de l'Etat, les Conseils d'Administration qui ont pris en charge la gestion de ces plantations n'ont fait qu'entretenir des situations de bradage des terres.

-La gestion des ressources humaines

Si la non-prise en compte des problèmes liés à la gestion des terres constitue un facteur déterminant dans l'échec du projet SONADER, la gestion des ressources humaines n'en constitue pas de moindre. En effet, aucune organisation ni institution qui se veut durable, ne peut atteindre ses objectifs si elle ne gère avec efficacité et efficience ses ressources humaines. La question de la rémunération des agents sur les plantations de palmiers à huile sélectionnés, est d'autant plus nécessaire que la plupart des acteurs interrogés l'ont rigoureusement souligné. Il s'agit des conditions de travail accordées aux agents, surtout les ouvriers, qui aujourd'hui s'indignent des conditions à leur offertes. C'est ce que dénonce K. L de Bonou lorsqu'il dit : « *si la SONADER a échoué c'est parce que me ta fu lo hu gan*²⁴, *les terres de mes parents me sont arrachées, je décide de faire le rabattage parce que n'ayant plus quoi faire, on me paye 125f la journée ... Les chefs qui nous ont géré n'ont pas le paradis...* ».

-Non-évaluation des réalisations

L'échec du projet SONADER est aussi imputé au fait qu'il n'y avait pas d'initiative d'évaluation des acquis. En effet, la non-prise en compte de la dimension évaluative des activités, a fait perdurer les mauvaises habitudes. Si les actions avaient été régulièrement évaluées, les insuffisances de cette

²⁴ Un peu pour exprimer son indignation en disant que l'exploitation était trop.

intervention auraient pu être analysées et corrigées au cours de la mise en œuvre. C'est donc nécessaire d'intégrer dans les paramètres de mise en œuvre des politiques publiques, la dimension évaluative. Ceci permettrait non seulement de développer un esprit de reddition des comptes au niveau des acteurs, mais également le développement d'une culture évaluative et d'anticipation sur certaines situations malheureuses. Cette réalité est d'autant si importante qu'aujourd'hui, l'on peut observer avec les photos 1 et 2, l'état de décrépitude de l'huilerie de Gbada, autrefois utilisée pour transformer les noix de palme cultivées dans la région, qui est actuellement abritée par un camp militaire.



Photo 1 et 2 : Huilerie de Gbada en état de ruine
Source : Cliché AFFOMAÏ, mars 2014.

2.3.2-Des raisons d'échec du projet de production du riz (projet SONIAH)

Tout comme la SONADER, la SONIAH est aussi considérée comme une initiative étatique ayant échoué dans la basse vallée de l'Ouémé. Les raisons fondamentales qui expliquent ce fait, peuvent être résumées comme suit :

► Les raisons de l'Etat et l'obsession des cadres de l'administration béninoise

La décision de la création de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro agricole (SONIAH), découlait de la nécessité d'étendre les compétences de la Société d'Aménagement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) à tout le pays en profitant des expériences capitalisées dans la Vallée de l'Ouémé en Aménagement hydro agricole et en Riziculture. Cette décision était prise au cours de la conférence Economique

Nationale de 1975. Dans l'opérationnel, « *la direction même de la SONIAH avait annoncé que la SONIAH était devenue un mastodonte, et qu'il était plus souhaitable de séparer la fonction aménagement de la fonction production en 1978, au cours d'une autre Conférence Nationale qui s'est entre autres penchée sur les Structures étatiques* » (Capo-Chichi, 2004 :17). S'il est vrai que le souci d'étendre les exploitations hydro agricoles en vue de satisfaire les besoins de consommation du riz au Bénin explique la prise de cette décision, il est aussi vrai que celle-ci, nécessite des mesures d'accompagnements. Mais, l'Etat n'a pas pu honorer ses engagements, notamment en ce qui concerne la libération de sa contrepartie pour assurer le fonctionnement de la société. Or, « *la SONIAH avait négocié et obtenu du Gouvernement qu'une tranche des taxes sur le riz importé lui soit reversée pour soutenir la production nationale du riz, mais une telle décision n'a jamais été appliquée par les Ministères chargés des Finances et du Commerce* » (Op.cit).

A l'analyse, l'on peut se poser la question de savoir où se trouve la légitimité de l'Etat si ses décisions ne peuvent pas être appliquées ? Dans cette perspective, l'on peut conclure avec Dumont que « *le ver est dans le fruit* ». La volonté de l'Etat d'accroître les capacités d'intervention de la SADEVO à travers la création de la SONIAH, est ici remise en cause du fait de la non-libération du budget de contrepartie pouvant assurer la mutation de la SADEVO. Qu'à cela ne tienne, si l'on admet que l'Etat n'agit qu'à travers les hommes, il va de soit que les cadres qui doivent faire le suivi et l'application des décisions de l'Etat sont comptables de cette situation malheureuse.

L'autre paradoxe institutionnel qu'il convient de souligner est que suite aux aléas climatiques des années 1975, qui ont causé des dommages aux producteurs et entraîné une disette dans le milieu, le Gouvernement du Bénin a pris une décision de fixation d'un '*prix plafond*' du riz pour soulager les communautés, qui n'était pas concordant avec le coût de production du riz de la SONIAH. Il se dégage une sorte de '*dictature*' de l'Etat qui contredit sa propre volonté de développement.

► Les éléments naturels d'explication de l'échec de la SONIAH

La culture du riz dans la basse vallée de l'Ouémé a été confrontée à quelques phénomènes naturels notamment les aléas climatiques et les insectes dévastateurs granivores. En dépit de cette possibilité naturelle d'enrichissement des sols de la plaine inondable de la vallée, les variations

climatiques qui se traduisent en termes de longue période de sécheresse ou de crue constituent des menaces pour la prospérité de la SONIAH. Car, ces situations nécessitent soit l'irrigation de l'eau vers les périmètres cultivables ou le drainage de l'eau des sols trop inondés.

► **Marché parallèle du paddy: source de la sous alimentation de la SADEVO**

L'une des raisons d'échec de la SONIAH, est liée au développement d'un marché parallèle de paddy. En effet, certains producteurs préfèrent céder leur paddy aux commerçants ambulants même à un coût plus bas que celui de la SONIAH, du fait que cette dernière n'arrive pas à payer immédiatement les producteurs. C'est l'une des conclusions tirées par le rapport terminal du projet en ces termes :

« Il est apparu que certains riziculteurs, plutôt que de céder leur paddy à la SADEVO à 19 FCFA le kilogramme, le bradent en totalité ou en partie à des commerçants à 12 ou 13 FCFA le kilogramme. La raison pour laquelle le producteur accepte une opération aussi peu intéressante pour lui est que les commerçants payent immédiatement tandis que la SADEVO, du fait de ses difficultés financières et de trésorerie toujours limitée, n'arrive pas à effectuer un paiement immédiat du paddy » (PNUD et FAO, 1976 : 10).

Un tel comportement des paysans traduit les difficultés qu'ils rencontrent dans la chaîne de production. Les conditions économiques obligeant, ils sont obligés de céder leur production à vil prix pour satisfaire aux besoins financiers. C'est la preuve que les conditions d'achat de paddy de la SONIAH, ne permettent pas aux riziculteurs de jouir dans l'immédiat, les retombées de leurs productions. Un paysan qui a une tontine à payer et qui n'a pas d'autres sources financières peut, sans arrière penser, céder sa production à vil prix pour satisfaire ce besoin. C'est le vrai mobile du développement du marché parallèle du paddy. Car, la principale motivation du paysan à s'investir dans la production du riz réside dans la possibilité pour lui, d'entrer en possession de son argent immédiatement au moment de la vente du paddy. S'il est vrai que cette situation n'aurait pu être entièrement évitée, il est aussi vrai qu'elle est préjudiciable à la SONIAH car, elle n'a d'autres possibilités de rentabiliser son appui aux riziculteurs,

que d'assurer la transformation et la commercialisation du paddy cultivé par ces derniers.

« En effet, la SADEVO ne fait payer de redevances ni pour l'utilisation des terres aménagées ni pour l'eau d'irrigation distribuée aux riziculteurs ; la seule manière pour elle de rentabiliser les investissements passe par la transformation et la commercialisation du paddy. La rentabilité de la rizerie exige aussi un fonctionnement maximal, donc une quantité de paddy à traiter correspondante. Les évaluations ont montré que cette année l'importance du marché parallèle a oscillé autour de 200 t de paddy, soit environ 14 pour cent de la production totale des paysans. C'est déjà là une quantité beaucoup trop grande qui échappe ainsi à la SADEVO » (Op.cit : 10).

Cette situation n'a guère arrangé les paysans, ni la SONIAH puisque pour le premier, les productions ne sont plus cédées au coût réel mais vendues au comptant, mais pour la seconde, notamment la société de transformation et de commercialisation, l'usine n'a plus trouvé de produits suffisants à transformer. Il s'en suit, une sous alimentation de la société, source de sa contre performance. Il était peut être nécessaires pour la SONIAH de payer au comptant le paddy pour que ce marché disparaisse et qu'il ait la totalité du paddy produit à transformer et à commercialiser. Ce qui permettrait une utilisation optimum de l'usine et donc une meilleure performance de celle-ci.

► *L'héritage culturel des interventions : source d'échec des politiques publiques agricoles*

Devant des situations semblables, les attitudes et comportements semblent révéler le vécu, même s'il est intéressant de remonter au-delà des explications partielles pour rechercher une interprétation plus holistique du phénomène observé. En effet, comme l'a si bien souligné Olivier de Sardan (1995 : 56-57),

« La "mémoire" à l'évidence vivace, que les paysans gardent des opérations de développement antérieures qui se sont succédé dans leur zone influence leurs réactions vis-à-vis d'opérations de développement ultérieures. Alors que ces dernières ont en général moins de mémoire que les paysans et se comportent volontiers comme si elles arrivaient sur un terrain vierge. On sait ainsi que les projets recourant à

"l'investissement humain" dans les années suivant l'indépendance (projets relevant paradoxalement d'une idéologie "progressiste" et menés dans un souci "participationniste" ont été perçus par les villageois comme une reprise sous d'autres formes du travail forcé colonial ».

A cet effet, il est à faire remarquer que la stratégie d'intervention du projet SONADER, a laissé aux populations surtout les propriétaires terriens, de mauvais souvenirs. Du fait que ce projet ait utilisé les terrains, sans une mesure de dédommagement des propriétaires, les nouvelles initiatives allant dans le sens d'utilisation des terres sont toujours heurtées à un problème de disponibilité de la terre. Le projet SONIAH, en a fait les frais ; puis que la SONADER a laissé aux communautés, une perception ou une représentation qui les rend hostiles ou réfractaires à toute innovation allant dans le même sens. L'on peut considérer cet ensemble de comportements comme conséquence des ressources ou héritages culturels dans lesquels, les acteurs puisent les mobiles de leurs réactions, pour aller dans le même que Sardan (1995). Jusqu'à nos jours, les investissements publics qui nécessitent la mise à disposition de grands espaces sont souvent heurtés à des blocages liés à l'indisponibilité des terres dans le milieu. C'est ce que dénonce un informateur, lorsqu'il déclare :

« L'Université Koweitienne aurait pu être installée dans la vallée de l'Ouémé, la mauvaise gestion des terres, l'attachement des communautés à leur terre ainsi que la faible capacité de négociation des autorités locales de la vallée, ont fait voler en éclat ce beau projet de développement de notre localité. C'est dommage, vraiment dommage...» (Producteur à Adjohoun, 12 août 2014).

C'est pour ainsi dire que les premières initiatives de développement mal ou bien négociées, ont laissé dans la mémoire des acteurs à la base, une histoire positive ou non selon le cas. Pour autant, le projet SONIAH, confronté à cette réalité a commandité un ensemble d'études sur le milieu dont le tout premier rapport technique indique que :

« L'étude des groupements villageois a fait apparaître la méfiance des paysans vis-à-vis des innovations suscitées de

l'extérieur. Toute nouvelle structure devra s'appuyer le plus possible sur les pratiques traditionnelles tout en favorisant la responsabilité directe des paysans dans les opérations de développement agricole » (FAO, 1971 : 46).

La méfiance des paysans dont l'étude des groupements villageois fait cas ici, trouve son fondement dans les expériences antérieures vécues par ces derniers. En définitive, on peut retenir que les expériences antérieures, déterminent les comportements des paysans, face aux nouvelles initiatives de développement. Il est aujourd'hui gênant pour un citoyen de voir, abandonner dans une brousse en état de décrépitude total, les initiatives porteuses réalisées à coût de milliards, dans un pays comme le montre les photos 3 et 4.



Photo 3 et 4 : Rizerie de Mitro en état de ruine
Source : Cliché AFFOMAÏ, mars 2014.

3 – Discussion

La logique de l'Etat et la raison sociale, deux réalités parfois contradictoires

S'il est vrai que la volonté de l'Etat à développer la vallée de l'Ouémé était affichée à travers l'aménagement des périmètres hydro agricoles, il est aussi vrai que ce désir de l'Etat s'est heurté à une situation sociale qui aurait pu être analysée depuis l'étape d'élaboration de l'intervention. Si l'ampleur que pouvait prendre la culture du riz dans le milieu n'avait pas été suffisamment analysé et projeté au début, une évaluation des effets de l'intervention pouvait signaler les conséquences susceptibles d'être générées. Mais cet instrument de veille stratégique semble avoir été négligé. Du coup, la surproduction du riz au détriment des cultures vivrières du milieu, a causé la disette obligeant l'Etat à fixer un prix plafond du riz pour permettre aux

communautés de s'approvisionner. Or, la production du riz par l'usine a un coût de rentabilité qu'il faut respecter pour assurer la pérennité des actions. Voulant ainsi juguler ce problème de la faim, l'Etat en crée à son dépend, un autre qui remet en cause ses propres initiatives de développement du milieu. La SONIAH, produisant à perte est obligée de fermer ses portes. Quand bien même ces politiques publiques ont mis en relation les acteurs les uns avec les autres, et ont redéfini les relations en agissant sur le comportement des paysans et leur vécu, il est tout aussi évident que, les résultats attendus de ces politiques développées n'ont jamais été obtenus du fait des nombreuses contraintes sociales qui se sont imposées dans leur mise en œuvre. C'est ce que résumant, en se référant à un espace beaucoup plus large, Dozon et Pontie (1985) cité par Alf (1989 : 15) qui affirment que :

« En matière de développement rural africain, un point est aujourd'hui à peu près acquis. Les projets, opérations, plans de développement qui se sont multipliés, en gros depuis les Indépendances, n'ont pas dans l'ensemble tenu leurs promesses. Les échecs sont nombreux, les réussites rares ; à l'entre-deux, des résultats médiocres et incertains, où les techniques proposées pour améliorer et transformer les politiques et structures agricoles en Afrique noire paraissent se perdre dans le dédale des sociétés locales ».

Le cas des projets de plantations de palmier à huile et de production du riz semblent satisfaire à la position défendue par ces auteurs, dans la mesure où les problèmes pour lesquels ces interventions sont mises en œuvre persistent encore dans ce secteur. Ces projets de développement agricole auraient pu créer de nouveaux revenus répartis au mieux, de l'intérêt des différentes couches intervenant dans le monde agricole. Ils ont toutefois laissé des représentations qui, de facto, affectent, constituent des recours ou éléments référentiels pour les nouvelles initiatives du domaine.

Conclusion

Les projets de plantation de palmier à huile et de production du riz mis en œuvre dans la basse vallée de l'Ouémé, constituent des exemples patents d'innovations ayant marqué l'esprit des communautés de la vallée dans le monde agricole. Il s'agit des expériences qui, dans les meilleurs de cas, ont suscité un engouement des producteurs autour des filières de palmier à huile et du riz ; même si de façon durable, elles n'ont laissé de bons souvenirs aux

producteurs notamment en ce qui concerne surtout la gestion des terres. Aussi les stratégies d'intervention de l'Etat doivent-elles être revues de manière à assurer leur rentabilité.

Références bibliographiques

Adégbola Y. P., Sossou C. H. et Oloukoï L., 2005, *La politique agricole : pourquoi et comment ?*, document de travail, Cotonou, 20 p.

Alf S., 1989, *Raison d'Etat / raison paysanne : essai sur le développement rural*, Laboratoire de recherches sociologiques, Université Laval, 125 p.

Ansoff I., 1965, *Corporate strategy*, McGraw-Hill, 241 p.

Charlier J-E. et Van Campenhoudt J., 2014, *4 Méthodes de recherche en Sciences Sociales : cas pratiques pour l'Afrique francophone et le Maghreb*, Dunod, Paris, 220 p.

Dissou M., 1988, *Economie de la culture du palmier à huile au Bénin et en Côte d'Ivoire : approche comparative des politiques agricoles en Afrique*, Lomé-Dakar- Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 210 p.

Duran P., Lascoumes P., Le Galès P., Mény Y. et Thoenig J. M., 2010, « Politiques publiques » in Alcaud D., Bouvet L., Contamin J. G., Crettiez X., Morel S. et Rouyer M. : *Dictionnaire des sciences politiques*, 2^e éd, Paris, Dalloz, pp322-326.

FAO, 1972, Rapport terminal sur les résultats, conclusions et recommandation du projet d'aménagement Hydro-Agricole Pilote Dans la Vallée de l'Ouémé, 75 p.

Gauzente C., 2000, « Mesurer la performance des entreprises en l'absence d'indicateurs objectifs : quelle validité ? Analyse de la pertinence de certains indicateurs », in *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 3, n° 2, juin, pp : 145-165.

Guichaoua A., et Goussault Y., 1993, *Sciences sociales et développement*, Paris, Armand Colin, 189p.

Capo-Chichi J., 2004, Bilan diagnostique de la filière riz au Benin, Cotonou, Société de Transformation des Produits Rizicoles du Benin (SOTRIB), 82p.

Lascoumes P., 2013, *L'action publique et ses transformations*, CNRS, Centre d'Etudes Européennes.

Lévi-Strauss C., 1958, *Anthropologie structurale*, Paris, éd. Plon, 285p.

Meny Y. et Thoenig J-C., 1989, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 391 p.

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, 2007, synthèse des documents de politiques du secteur agricole au Bénin, 1^{ère} édition, Cotonou, 18 p.

Monière D. et Guay J-H., 1987, *Introduction aux théories politiques*, Montréal, Québec/Amérique, Éditeur, 1987, 197 p.

MPDEAP, Décret N° 2008-107 du 10 mars 2008, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

MPDEAP, 2009, *Guide méthodologique pour l'élaboration de documents de stratégie sectorielle ou thématique*, Cotonou, 37 p.

MPDEAP, 2011, *Evaluation de l'opérationnalisation des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT) 2000-2010*, Cotonou, 75 p.

Muller P., 2009, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, QSJ, 8^e ed, 127 p.

Myint H., 1967, "Les politiques de développement", in Chapuis P., : *Tiers-Monde*, Volume 8, Numéro 29, p. 139 -142.

Nassi K., 2013, *La marchandisation du foncier rural à Allada au Sud Bénin : Enjeux, logiques des acteurs et implications sociales*, Thèse de Doctorat unique, UAC/FLASH/EDP, 316 p.

Ngongon Disashi P-R., 1999, *La recherche scientifique en éducation : Paradigmes, Méthodes, Techniques*, Bruyant-Academia sa, Louvain-la-neuve, 211p.

Olivier de Sardan J.-P., 1995, *Anthropologie et développement : Essai en anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 224 p.

Perroulaz G. et Schumperli Younossian C., 2008, *Cohérence des politiques publiques suisses au service du développement*, Institut de hautes études internationales et du développement, Geneva.

Quivy R. et Van Campenhoudt L., 1995, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 287 p.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔ̀ngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de 20.000F.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin